

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2019**DELIBERATION N°19/014****Convention opérationnelle
entre la Commune de Tournon-sur-Rhône,
la Communauté d'Agglomération Arche Agglo
et l'EPORA,
Site ITDT**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014 et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du CA en date du 9 mars 2018.

Sur proposition du Président,

✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 3 700 000,00 € HT, et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification du foncier évalués à 4 400 000,00 € HT environ, frais annexes inclus,

✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge du déficit prévisionnel évalué à 3 700 000,00 € HT dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise à conduire des études techniques, d'acquérir et de gérer les biens immobiliers pour les céder à la commune.

✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la commune de Tournon-sur Rhône, la Communauté d'Agglomération Arche Agglo et l'EPORA relative au site ITDT.

✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
La Directrice Générale par délégation,
Florence HILAIRE
Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration
Hervé REYNAUD